

Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Rennes, PUR, 2012, 358 p.

Fanny Gallot

Suivant une approche « globale » et « incarnée », l'ambition de Bibia Pavard est de proposer une histoire de la contraception et de l'avortement du milieu des années 1950 à la fin des années 1970. En confrontant – au prisme du genre – des sources écrites, orales, audiovisuelles, publiques et privées, l'auteure entend démontrer en quoi et comment les questions de contraception et d'avortement « se féminisent sur la période étudiée, en donnant un rôle central aux femmes comme objets et sujets des discours ainsi que des actions » (p. 15). L'ouvrage s'organise chronologiquement en trois parties. La première s'intéresse à la contraception de 1955 à 1967 tandis que la deuxième aborde le « déplacement » de la revendication de la libre contraception à la revendication de libéralisation de l'avortement avant qu'il ne soit question du troisième moment allant de 1973 à 1979 durant lequel la question de l'avortement et celle de la condition des femmes sont plus étroitement associées autour de « la figure pivot de Simone Veil » (p. 16).

L'historienne revient dans une première partie sur l'émergence de la contraception comme question publique. La législation de 1920 toujours en vigueur dans les années 1950 interdit « la propagande anticonceptionnelle, la vente de produits contraceptifs et la pratique des avortements » (p. 11) et le sujet reste tabou. Pour les militant-e-s de la cause, l'enjeu est donc de renouveler les termes du débat pour le rendre respectable. Ainsi, à l'initiative de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, une association de mères de famille, la Maternité heureuse, est créée et la respectabilité est obtenue par le croisement du genre et de la classe sociale : les fondatrices sont des femmes de classe supérieure. Outre la création de cette association qui change de nom pour devenir le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) en 1960, des experts sont mobilisés (juristes et médecins), les militant-e-s du PSU et de la SFIO activent leurs réseaux politiques tandis que des protestant-e-s et des francs-maçons s'impliquent. Dans le même temps, les opposant-e-s réagissent. Outre l'Église catholique et l'INED, le PCF prend position en 1956 contre le contrôle des naissances qui est « présenté comme un leurre pour les femmes des classes populaires », une « arme aux mains de la bourgeoisie » les détournant des revendications essentielles que sont la paix et le socialisme (p. 29). Finalement, c'est parce que François Mitterrand, s'affichant comme le défenseur des droits des femmes, prend position pour l'utilisation et la vente de la « pilule » durant la campagne présidentielle de 1965 que l'ensemble des candidats sont contraints à se positionner. Enfin, c'est Lucien Neuwirth qui parvient à faire passer une loi autorisant la vente et l'usage de la pilule en 1967 : le texte final prévoit qu'une autorisation parentale est nécessaire pour les mineures de moins de 21 ans ; la

propagande antinataliste et commerciale reste interdite et les contraceptifs ne sont pas remboursés par la sécurité sociale (p. 101).

Malgré la loi Neurwith, les pratiques contraceptives évoluent peu. Bibia Pavard montre alors comment s'opère ce glissement du discours du contrôle des naissances à celui de la libéralisation de l'avortement. L'Association nationale pour l'étude de l'avortement (ANEA) est fondée en 1969 : comme pour la contraception, il s'agit de rendre la cause respectable. Cependant, la loi Peyret, qui ne concerne que des cas limités (mise en danger de la vie de la mère ; enfant à naître atteint de « malformations corporelles ou mentales majeures » ; grossesse issue de violences) suscite une opposition importante. Dans le même temps, le manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté est publié en avril 1971. L'auteure revient alors sur la fabrication du manifeste et son impact avant de s'intéresser au procès de Bobigny en 1972. Cinq femmes sont inculpées dans ce procès, dont Marie-Claire qui a souhaité avorter parce qu'elle avait été violée ; la mère de cette dernière, Madame Chevalier écrit à l'association Choisir, créée peu de temps auparavant, ce qui décide Gisèle Halimi à s'impliquer dans le procès de Bobigny pour en faire une tribune. Sa ligne de défense met en avant deux aspects : « L'oppression des femmes qui ne sont pas libres du choix de donner la vie et les inégalités sociales devant l'avortement clandestin » (p. 155). À partir de 1973, « la pratique militante des avortements » (p. 163) avec la méthode Karman cimente le mouvement qui prend encore de l'ampleur avec la création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) qui rassemble des groupes militants divers. De fil en aiguille, le mouvement se féminise, voire se trouve approprié par des féministes même s'il continue de faire le lien entre organisations ouvrières traditionnelles, partis politiques, associations et le MFPP.

Dans une troisième partie, l'auteure montre comment le débat explose à tous les niveaux de la société et comment il se trouve mis à l'agenda politique et parlementaire (p. 209). Bibia Pavard souligne alors le glissement sémantique de la lutte des femmes au combat d'une femme, Simone Veil, et analyse comment il réduit l'impact de la mobilisation collective. Après avoir abordé la loi de 1974 sur la contraception, elle s'intéresse à la fabrication du texte de loi sur l'avortement et rend compte des tactiques mises en œuvre pour le faire adopter tout en soulignant les obstacles. La loi dite « Veil » est votée en janvier 1975 ; l'historienne aborde la mise en application de la loi et les actions menées par les militant-e-s pour s'en assurer. Enfin, elle s'intéresse au sort des associations qui se sont réorientées après le vote de la loi et montre comment les hommes sont progressivement sortis du mouvement, même en 1979 lorsque se discute la reconduction de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Pour conclure, l'ouvrage de Bibia Pavard est très réussi. Il parvient à mettre ensemble nombre de discours auparavant dispersés de manière vivante et offre une compréhension originale de l'articulation entre fabrication du droit et mouvements sociaux en donnant toute leur place aux rôles joués par les individus d'une part, et aux luttes collectives d'autre part. En outre, si l'approche genrée est essentielle, l'auteure ne perd pas de vue l'appartenance sociale qui peut rendre l'accès difficile à l'avortement de l'autre. Ainsi, elle montre comment la question de l'avortement et de la contraception s'est diffusée dans l'ensemble de la société et s'est trouvée appropriée selon des modalités différentes en fonction de la classe sociale.